

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

16 avril 2025

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi seizième jour d'avril deux mille vingt-cinq (16/04/2025) à compter de dix-neuf heures (19 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, étaient présents, les maires suivants :

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles et préfète;
Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables;
Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle;
Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac;
Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives;
Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;
Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
Monsieur Michel Tremblay, maire d'Hérouxville.

Formant ainsi quorum sous la présidence de Caroline Clément, préfète et madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La préfète, Caroline Clément, déclare l'ouverture de la séance à 19 h.

Adoption de l'ordre du jour

Re 25-04-72

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt d'un procès-verbal de correction pour la séance du 27 novembre 2024;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2025;
5. Adoption des comptes à payer;
6. Correspondance;
7. Fonds Région Ruralité (FRR) :
 - a) Volet 3 – Signature innovation :
 - i. Autorisation de signer un avenant à l'entente sur le projet « Signature innovation »;
 - ii. Modification des règles de fonctionnement et du cadre de gestion;
 - iii. Autorisation d'ouvrir un poste de conseiller.ère stratégique en communication;
 - iv. Autorisation d'ouvrir un poste coordonnateur.trice à la valorisation du territoire;

- b) Volet 4 – Vitalisation :
 - i. Recommandations du comité de vitalisation;
 - ii. Adoption de la reddition de compte;
- 8. Approbation des recommandations du Comité d'investissement commun (CIC);
- 9. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-199 ayant pour but de remplacer le règlement 2018-168 sur la gestion contractuelle;
- 10. Abolition du programme RénoRégion : demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision;
- 11. Approbation de la recommandation du comité de sélection relative à l'appel d'offres de services professionnels en évaluation foncière;
- 12. Autorisation de signer un contrat pour le développement des bornes touristiques;
- 13. Agrandissement de l'édifice administratif de la MRC de Mékinac :
 - a) Mandat pour l'évaluation des matières dangereuses au 548-552 rue Notre-Dame à Saint-Tite;
 - b) Autorisation de signer les documents en lien avec les travaux d'agrandissement;
 - c) Intégration des arts :
 - i. Autorisation de signer un contrat maquette avec Mme Alejandra Basanes;
 - ii. Autorisation de signer un contrat maquette avec M. Jean-François Fillion;
 - d) Autorisation de procéder à un appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec pour l'agrandissement de l'édifice administratif de la MRC de Mékinac;
- 14. Autorisation de confier un mandat à DHC avocats;
- 15. Autorisation de signer un avenant à l'offre de service de CCG Climat;
- 16. Varia :
 - a) Avis de conformité pour le règlement de zonage numéro 2025-001 de la municipalité de Trois-Rives;
 - b) Demande d'ajustement de l'aide financière accordée par le ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);
 - c) Octroi d'un contrat pour les résidus de déchets dangereux (RDD);
 - d) Autorisation de procéder à un appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec pour l'étude de faisabilité de circuits cyclables sur le territoire de la MRC de Mékinac;
 - e) Demande au CIUSSS-MCQ de maintenir le même niveau de service avec le directeur de proximité;
- 17. Questions de l'assemblée;
- 18. Levée de l'assemblée.

Dépôt d'un procès-verbal de correction pour la séance du 27 novembre 2024

Madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière dépose le procès-verbal de correction suivant :

CONSIDÉRANT l'erreur constatée dans le montant octroyé pour le projet FRR-G-24-11 ;

CONSIDÉRANT que les documents soumis aux membres du conseil pour appui à la résolution 24-11-236 concernant les recommandations pour le **FRR-V2** mentionnaient qu'un montant de 39 659 \$ était autorisé et non 29 659 \$;

En conséquence, la résolution 24-11-236, adoptée lors de la séance ordinaire du 27 novembre 2024, le tout conformément aux documents soumis aux membres du conseil, aux discussions et décisions prises lors de cette séance est modifiée et doit se lire comme suit:

Fonds Régions et Ruralité (FRR) : Volet 2 –Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC : Recommandation du comité technique

CONSIDÉRANT les recommandations du comité technique du FRR – Volet 2, relatives aux investissements dans le cadre de la politique de soutien au développement des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie du FRR – Volet 2;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du comité pour les dossiers suivants, le tout aux conditions établies au protocole d'entente :

Amélioration Mis-Mek pour les familles **FRR-G-24-11**

Mis-Mek Communautaire

39 659 \$ ou 80 % des coûts liés au projet

Amélioration des mesures de protection en lien avec les maladies professionnelles liées aux contaminants de l'incendie **FRR-G-24-12**

Régie des incendies Centre-Mékinac

45 120 \$ ou 80 % des coûts liés au projet

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2025

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 19 mars 2025 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 25-04-73

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2025.

Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation

Deux (2) listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

CONSIDÉRANT les listes de comptes à payer transmis à chacun des membres du conseil des membres du conseil de la MRC pour cette période;

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Rémunération des employés (es) (4 semaines) 140 832.01

Déplacement des employés (es) 2 972.19

Fournisseurs de biens et services

Telus Québec	435.67
Telus mobilité	151.26
Xittel télécommunications	657.19
Desjardins frais de paie	240.96
Desjardins assurances collectives	16 431.23
Servitech	6 738.82
Enercycle	98 221.85
Fournitures de bureau Denis	548.89
Distribut'eau Plus	82.50
Boulangerie Germain	482.76
OZ Design	3 909.15
Microgest Informatique	1 561.15
Hydro-Québec	1 891.13
Terres publiques-conseils	1 006.13
Catapulte communication	6 576.58
Centre d'action Bénévole Mékinac	500.00
Chambre de commerce de Mékinac	691.00
ADGMRCQ	448.40
Développement Mauricie	600.00
Service d'aide à l'habitation	1 575.16
Boutique Fleur de Lys	75.00
Zélia Galerie	2 356.99
Coefficient RH	143.72
Visa:	
Registre foncier	9.00
Informatique	1 482.39
Déplacement	2 444.46
FRR3	498.01
Plan de comm	34.69
Adhésion	70.00
Tours à jardin	344.94
Projet cartes à gratter	420.00

Total fournisseurs : 150 629.03

Service développement économique

Chez Jacob	86.68
Rum & code	426.84

Total SDE : 513.52

FLI-FLS

ACCEO -Transphere FLI	101.73
ACCEO -Transphere FLS	87.38
ACCEO -Transphere FLI COVID	164.40

Total FLI-FLS : 353.51

Promotion touristique

Tourisme Mauricie	7 283.67
Absolu	5 803.37

Total tourisme : 13 087.04

Espace Mékinac

Azul Collection (vente EM)	24.00
----------------------------	-------

Total EM : 24.00

Accueil et nouveaux arrivants

Emmanuelle Gélinas	402.41
Baptiste Prud'homme	350.00
Boulangerie Germain	2 187.97
Partenaire Action Jeunesse Mékinac	690.44
Laetitia Pantano	1 400.00
Le Mercier	15 925.68
CPE Les Soleils de Mékinac	7 811.06
M.S. L'Artisan SENC	1 034.78
Maison des familles de Mékinac	1 918.87
Dimba Coulibaly	750.00

Total accueil : 32 471.21

Soutien aux entreprises AEQ

Espace Stratégies	19 143.34
Stratégio Inc.	3 198.06

Total soutien : 22 341.40

Communauté entrepreneuriale de Mékinac

M.S. l'Artisan SENC	465.65
Total CEM :	<u>465.65</u>

Loisirs et culture

Hockey Mineur Mékinac	2 000.00
Total loisirs-culture :	<u>2 000.00</u>

Fonds région ruralité volet 2

Consortium en développement social de la Mauricie	7 097.00
Campagne Inc. (Carte à gratter)	355.81
Boutique Fleur de Lys (cartes à gratter)	500.00
Passion Escalade (cartes à gratter)	150.00
Café aux Cinq sœurs (cartes à gratter)	287.33
Microbrasserie À la Fût (cartes à gratter)	750.00
Tacos El Sombrero (cartes à gratter)	750.00
Municipalité de Notre-Dame	10 045.00
Total FRR2 :	<u>19 935.14</u>

Fonds région ruralité volet 3

Belitec	45.99
Total FRR3 :	<u>45.99</u>

Fonds région ruralité volet 4

Tisserandes de liens de Mékinac	1 215.00
Gizèle Béland	4 030.00
Total FRR4 :	<u>5 245.00</u>

Cour municipale

Purolator	94.04
St-Onge Gingras huissiers	49.90
Total Cour municipale :	<u>143.94</u>

Baux de villégiature

Ministère ressources naturelles et des forêts	201 116.70
Total Baux :	<u>201 116.70</u>
Grand total :	<u>592 176.33</u>

TNO Mékinac

Ministère de la sécurité publique	88 197.00
MRC de Mékinac - Quote-part 1er versement	35 765.00
MRC de Mékinac - Enfouissement	1 100.19
MRC de Mékinac - Salaires 2024	82 078.30
Total TNO :	<u>207 140.49</u>

Parc Industriel Régional

Hydro-Québec	17.22
Total PIR :	<u>17.22</u>

2^e liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) 1 237.68

Rémunération des maires 10 152.80

Fournisseurs de biens et services

Centre bureautique Mauricie	708.17
Centre de services scolaire de l'Énergie	6 192.81
Direction de la Gestion de l'information foncière	372.00
RL Distributeur	99.69
Thomson Reuters	1 115.10
Xerox	220.84
Entreprises de distribution Denis Samson	360.00
Energycycle	43 701.64

Pluritec	47 584.13
Fédération québécoise des municipalités	11 557.79
Petite caisse	552.05
Zélia Galerie	217.30
CDC Mékinac	55.00
Fournitures de bureau Denis	132.20
Gésarco Inc.	16 958.81
Carra	404.09
Aspirateur GL	275.89
Syndicat régional des employés municipaux du Québec	1 769.09
Icimédias	839.32
Brulerie Mékinoise	152.00
Total Fournisseurs de biens et services:	<u>133 267.92</u>

Service de développement économique

Brulerie Mékinoise (projet cartes à gratter)	250.00
Equifax	22.10
Bad Boy Design	120.72
Total SDE :	<u>392.82</u>

Espace Mékinac

Festival Western St-Tite (vente EM)	174.07
Total EM :	<u>174.07</u>

Fond Région Ruralité 4

Les Villages Étudiants	1 421.00
Centre de service scolaire de L'énergie (PLJ)	35 000.00
Total FRR4 :	<u>36 421.00</u>

Loisirs et culture

Municipalité de Lac-aux-Sables	987.28
Total Loisirs-culture :	<u>987.28</u>

Accueil et Nouveaux arrivants

Laetitia Pantano	927.50
------------------	--------

Total Accueil : 927.50

Baux de villégiature

Harnois Énergies	45.73
Immovex	689.85
Fonds des registres	143.00

Total Baux : 878.58

Cour Municipale

Paré Ouellet Bigaouette & ass	64.58
Ministre des finances	29 636.00
Purolator	11.14
Carpentier huissiers	206.56
Remb trop payé 807563827	35.00
Remb trop payé 807510095	56.00
Remb trop payé 807650377	425.00

Total Cour : 30 434.28

Grand total : 214 873.93

TNO Mékinac

9413-1778 Québec Inc.	1 579.29
Remb Nancy Charbonneau trop versé	86.00

Total TNO : 1 665.29

Nathalie Groleau
Greffière-trésorière

Re 25-04-74

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 16 avril 2025 totalisant la somme de 807 050.26 \$ pour la MRC, 17.22 \$ pour le parc industriel régional et 208 805.78 \$ pour les TNO.

Correspondance

La greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- Mathieu Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, nous informe de la contribution financière du ministère de la Culture et des Communications pour la mise en œuvre de l'entente de développement culturel municipale et régionale qui s'établira au total à 75 000 \$ pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2027;
- Réponse du ministère de la sécurité publique quant à notre résolution 25-03-53 en appui à la MRC Vaudreuil-Soulanges concernant pluies des 9 et 10 août 2024. Refus de modifier les critères compte tenu que les MRC sont déjà incluses au PGAF;
- Résolution 2025-02-28 de la municipalité de Grandes-Piles concernant un appui à la corporation Halte camping du Lac Clair et du Lac Roberge (Aire Nature Grandes-Piles);

Appui à la municipalité de Grandes-Piles

CONSIDÉRANT la résolution 2025-02-28 de la municipalité de Grandes-Piles appuyant la corporation Halte camping du Lac Clair et du Lac Roberge (Aire Nature Grandes-Piles);

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac partage les observations de la municipalité de Grandes-Piles;

Re 25-04-75

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- d'appuyer la municipalité de Grandes-Piles dans ses demandes auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts;
- que le conseil des maires reconnaît sans réserve « Aire Nature Grandes-Piles » dans ses efforts de mobilisation, d'action communautaire et de développement écotouristique, lesquels se traduisent par une gestion de pratiques durables et responsables favorisant la biodiversité et permettant d'améliorer l'accès de la communauté à la nature au sein de la Réserve de Biodiversité projetée de Grandes-Piles;
- que la MRC de Mékinac appuie l'OBNL dans sa recherche de financement auprès de différents ministères et paliers gouvernementaux;
- que la MRC de Mékinac demande expressément au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) le renouvellement du bail d'occupation portant le numéro 406694 00 000 aux conditions prévalentes depuis 2014, au titre d'occupation à des fins communautaires, soit 1 % de la valeur marchande établi;
- Règlement 6006-04-2024 modifiant le règlement 167-97 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de La Tuque;
- Projet de règlement CR-049-03-2025 modifiant le schéma d'aménagement et de développement visant à attribuer une vocation résidentielle de haute densité à une portion de l'aire agricole;

Dépôt de la correspondance

Re 25-04-76

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le dépôt de la correspondance.

Fonds Régions et Ruralité (FRR) : Volet 3 – Signature innovation : Autorisation de signer un avenant à l'entente sur le projet « Signature innovation »

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a signé, le 12 juin 2023, une entente sur le projet « signature innovation » avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 3 - Projets « Signature innovation »;

CONSIDÉRANT que le comité directeur recommande de modifier certaines actions du projet afin de répondre à la réalité changeante et aux besoins actuels;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un avenant afin de tenir compte des modifications apportées à la description du projet de l'Annexe C;

Re 25-04-77

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser madame Caroline Clément, préfète à signer l'avenant et tout document afférent au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 3 Signature et innovation afin de tenir compte des changements suivants :

1. Modification de « Création de matériel vidéo standard et en réalité virtuelle » pour « Diffusion et appropriation de la marque auprès de la population locale »;
2. Modification de « Création d'un parcours nocturne lumineux, immersif et interactif » pour « Projets structurants de rayonnement (de Mékinac) »

Fonds Régions et Ruralité (FRR) : Volet 3 – Signature innovation : Modification des règles de fonctionnement et du cadre de gestion

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a signé, le 12 juin 2023, une entente sur le projet « signature innovation » avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 3 - Projets « Signature innovation »;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 25-04-77 autorisant la signature d'un avenant à cette entente;

CONSIDÉRANT que selon l'article 5.3.1 de ladite entente, le comité directeur doit adopter des règles de fonctionnement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la composition du comité directeur dans les règles de fonctionnement afin de tenir compte de la présence de la conseillère stratégique en communication et marketing de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que selon l'article 4.10 de ladite entente, la MRC de Mékinac doit adopter un cadre de gestion, sur recommandation du comité directeur;

CONSIDÉRANT que le cadre de gestion doit refléter les modifications adoptées à la résolution 25-04-77;

Re 25-04-78

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le cadre de gestion et les règles de fonctionnement, tel que présenté par madame Nadia Moreau, directrice du développement économique.

Fonds Régions et Ruralité (FRR) : Volet 3 – Signature innovation : Autorisation d'ouvrir un poste de conseiller.ère stratégique en communication

CONSIDÉRANT que les modifications proposées au plan d'action du projet du FRR – Volet 3 recommandées par le Comité directeur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer un nouveau poste de conseiller.ère stratégique en communication qui jouera un rôle clé dans l'élaboration et l'optimisation des stratégies de communication;

Re 25-04-79

Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- D'autoriser l'ouverture d'un poste de conseiller.ère stratégique en communication;
- De mandater monsieur Mikael Boucher, directeur général adjoint pour procéder aux démarches nécessaires, notamment l'élaboration de la description de poste, l'affichage et le processus de sélection;

Fonds Régions et Ruralité (FRR) : Volet 3 – Signature innovation : Autorisation d'ouvrir un poste coordonnateur.trice à la valorisation du territoire

CONSIDÉRANT que les modifications proposées au plan d'action du projet du FRR – Volet 3 recommandées par le Comité directeur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer un nouveau poste de coordonnateur.trice à la valorisation du territoire qui assurera la mise en œuvre des initiatives visant à promouvoir l'identité et le rayonnement du territoire;

Re 25-04-80

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- D'autoriser l'ouverture d'un poste de coordonnateur.trice à la valorisation du territoire;
- De mandater monsieur Mikael Boucher, directeur général adjoint pour procéder aux démarches nécessaires, notamment l'élaboration de la description de poste, l'affichage et le processus de sélection;

Fonds Régions et Ruralité (FRR) : Volet 4 – Vitalisation : Recommandations du comité de vitalisation

CONSIDÉRANT les recommandations du comité vitalisation du FRR – Volet 4, relatives aux investissements dans le cadre de l'entente concernant le Fonds Régions et Ruralité, volet 4 - soutien à la vitalisation (FRR - volet 4) et suivant les règles de fonctionnement du comité établies;

Re 25-04-81

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du comité de vitalisation pour les dossiers suivants :

FRRV4-25-08 – Agir ensemble : Plus près que vous pensez : Refus;

FRRV4-25-09 – Une cuisine adaptée et solidaire comme lieu de proximité : 54 000 \$;

FRRV4-25-10 – Une gouvernance et un continuum de services en sécurité alimentaire : 21 000 \$ sous conditions;

FRRV4-25-11 – Équipements et mise à niveau des terrains Baseball mineur Mékinac : 60 303 \$ sous conditions;

FRRV4-25-12 – Vitrines automnales : 15 000 \$.

FRRV4-22-14 : Cuisines collectives et communautaires de Grandes-Piles : modification au projet : 30 000\$

Fonds Régions et Ruralité (FRR) : Volet 4 – Vitalisation : Adoption de la reddition de compte

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Comité d'investissement commun (CIC) : approbation des recommandations

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, relativement aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FRR – Volet 2 entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 25-04-82

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du CIC pour le dossier suivant :

Acier Rayco

FLI : 40 000 \$

FLS : 40 000\$

FRR-volet 2 entreprises privées: 20 000\$

Les spectacles et productions DLM inc.

FRR-volet 2 entreprises privées: 4 950\$

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-199 ayant pour but de remplacer le règlement 2018-168 sur la gestion contractuelle

Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 2025-199 ayant pour but de remplacer le règlement 2018-168 sur la gestion contractuelle. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Abolition du programme RénoRégion : demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT que ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT qu'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT que cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT que, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT que la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT que la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT que l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

Re 25-04-83

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- M^{me} France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire
- M^{me} Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- M^{me} Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- M^{me} Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec

Approbation de la recommandation du comité de sélection relative à l'appel d'offres de services professionnels en évaluation foncière

CONSIDÉRANT que la MRC a publié un appel d'offres pour la gérance de son service d'évaluation;

CONSIDÉRANT qu'une seule offre a été déposée;

CONSIDÉRANT que cette offre a été jugée conforme aux cahiers de charges;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé pour évaluer la soumission;

Re 25-04-84

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'accepter la recommandation du comité de sélection, soit :

- d'accorder le contrat pour une période de six (6) ans (1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2031) à la firme Servitech au montant total de 547 000 \$, tel que rédigé dans l'offre de service déposée le 28 mars 2025;
- de payer le coût selon un taux unitaire, qui serait recommandé au Conseil de la MRC, pour des fins d'exercice d'équilibrage facultative, selon le tableau suivant :

2026	21.31 \$/unité
2027	21.95 \$/unité
2028	22.61 \$/unité
2029	23.29 \$/unité
2030	23.99 \$/unité
2031	24.71 \$/unité

- que les demandes de révision par les contribuables soient facturées selon le tarif horaire établi à la grille de l'annexe « F » déposée dans l'offre du 28 mars 2025;
- La section « 1 » sera répartie, dans les quotes-parts annuelles, selon le nombre de dossiers de chacune des municipalités, et en ce qui a trait aux deux autres sections, chacune des municipalités concernées assument les coûts qui y sont reliés.

Autorisation de signer un contrat pour le développement des bornes touristiques

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Agrandissement de l'édifice administratif de la MRC de Mékinac : Mandat pour l'évaluation des matières dangereuses au 548-552 rue Notre-Dame à Saint-Tite

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'évaluer s'il y a des matières dangereuses avant la démolition de l'immeuble du 548-552 rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT l'offre du Groupe Gesfor Poirier, Pinchin inc. à la suite d'une invitation;

Re 25-04-85

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'accepter l'offre de Groupe Gesfor Poirier, Pinchin inc. au montant total estimé de 9 720 \$ avant taxes et d'autoriser Mikael Boucher, directeur général adjoint à signer tous les documents pertinents à ce contrat.

Agrandissement de l'édifice administratif de la MRC de Mékinac : Autorisation de signer les documents en lien avec les travaux d'agrandissement

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac réalisera des travaux d'agrandissement à l'édifice administratif;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant de la MRC à signer tous les documents en lien avec ces travaux;

Re 25-04-86

Monsieur Eric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale et monsieur Mikael Boucher, directeur général adjoint à signer tous les documents en lien avec les travaux d'agrandissement.

Agrandissement de l'édifice administratif de la MRC de Mékinac : Intégration des arts : Autorisation de signer un contrat maquette avec Mme Alejandra Basanes

CONSIDÉRANT qu'au Québec, tout organisme qui obtient une subvention gouvernementale pour réaliser un projet de construction, d'agrandissement ou de réaménagement et dont le coût est supérieur à 150 000 \$, doit réserver environ 1 % du coût total de leur projet pour l'intégration d'une œuvre d'art;

CONSIDÉRANT que cette obligation découle de l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été créé afin de sélectionner des artistes professionnels en art visuel et des métiers d'art qui sont admissibles à réaliser ce type d'art;

CONSIDÉRANT que les artistes sélectionnés doivent présenter leur proposition d'art aux membres du comité sous forme de maquette en trois dimensions et à l'échelle;

Re 25-04-87

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de conclure une entente avec madame Alejandra Elena Basanes pour la réalisation d'une maquette, d'une œuvre d'art pouvant être incorporée ou insérée à l'agrandissement de l'édifice administratif.

Agrandissement de l'édifice administratif de la MRC de Mékinac : Intégration des arts : Autorisation de signer un contrat maquette avec M. Jean-François Fillion

CONSIDÉRANT qu'au Québec, tout organisme qui obtient une subvention gouvernementale pour réaliser un projet de construction, d'agrandissement ou de réaménagement et dont le coût est supérieur à 150 000 \$, doit réserver environ 1 % du coût total de leur projet pour l'intégration d'une œuvre d'art;

CONSIDÉRANT que cette obligation découle de l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été créé afin de sélectionner des artistes professionnels en art visuel et des métiers d'art qui sont admissibles à réaliser ce type d'art;

CONSIDÉRANT que les artistes sélectionnés doivent présenter leur proposition d'art aux membres du comité sous forme de maquette en trois dimensions et à l'échelle;

Re 25-04-88

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de conclure une entente avec monsieur Jean-François Fillion pour la réalisation d'une maquette, d'une œuvre d'art pouvant être incorporée ou insérée à l'agrandissement de l'édifice administratif.

Autorisation de procéder à un appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec pour l'agrandissement de l'édifice administratif de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT la résolution numéro 22-08-159 qui autorisait la directrice générale à déposer une demande d'aide financière au programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) afin de procéder à l'agrandissement de l'édifice administratif de la MRC et rendre l'édifice admissible aux personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT que le 3 mai 2023, madame Catherine Verge-Ostiguy, de la direction des infrastructures aux collectivités nous informait que la MRC de Mékinac avait été présélectionnée pour l'octroi de l'aide financière;

CONSIDÉRANT que la MRC a octroyé, via sa résolution numéro 24-05-112, un mandat en architecture à Bilodeau Baril Leeming;

CONSIDÉRANT que la MRC a octroyé, via sa résolution numéro 24-06-140, un mandat en ingénierie à la firme Pluritec;

CONSIDÉRANT que tous les plans sont prêts pour procéder à l'appel d'offres pour la construction de l'agrandissement de l'édifice administratif de la MRC;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales analyse nos plans;

Re 25-04-89

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser monsieur Mikael Boucher, directeur général adjoint à procéder à un appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec dès qu'il aura reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales.

Approbation d'un mandat confié à DHC avocats

CONSIDÉRANT que les élus avaient diverses questions à adresser à un service juridique en lien avec l'éthique et la déontologie;

Re 25-04-90

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'approuver le mandat qui a été confié à DHC avocats.

Autorisation de signer un avenant à l'offre de service de CCG Climat

CONSIDÉRANT la résolution 24-11-249 dans laquelle la MRC a confié la réalisation de la partie décarbonation du plan climat à CCG Climat;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires sont à réaliser vu un écart entre la démarche du Plan d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques (PIACC) et la démarche du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) du gouvernement;

Re 25-04-91

Monsieur Eric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser monsieur Louis Filteau, directeur à l'aménagement du territoire à signer un avenant au montant de 12 750 \$ avant taxes avec CCG Climat pour la réalisation des travaux supplémentaires.

Avis de conformité pour le règlement de zonage numéro 2025-001 de la municipalité de Trois-Rives

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Trois-Rives a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement suivant :

- Règlement de zonage numéro 2025-001;

Re 25-04-92

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve :

- Le règlement de zonage numéro 2025-001;

et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

Demande d'ajustement de l'aide financière accordée par le ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

CONSIDÉRANT la résolution 22-06-135 autorisant de signer une convention d'aide financière de 322 513 \$ avec le ministère des Transports du Québec pour la réalisation du Plan d'intervention du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) réalisée par la firme Pluritec;

CONSIDÉRANT la résolution 22-10-195 autorisant la signature de l'avenant No 1 de 40 950 \$ excluant les taxes avec Pluritec afin de tenir compte de l'ajout de 150 ponceaux à inspecter ainsi que trois ouvrages supplémentaires de plus ou moins 4 à 5 mètres de portée;

CONSIDÉRANT la résolution 23-05-125 autorisant la signature de l'avenant No 2 de 15 000 \$ excluant les taxes avec Pluritec afin de tenir compte de l'ajout de trois ouvrages supplémentaires de plus ou moins 4 à 5 mètres de portée;

CONSIDÉRANT qu'il a lieu de demander un ajustement de l'aide financière accordée par le ministère des Transports pour les deux avenants totalisant 58 740 \$ (42 992 \$ pour l'avenant No 1 et 15 748 \$ pour l'avenant No 2);

Re 25-04-93

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de demander au ministère des Transports une aide financière supplémentaire de 58 740 \$ afin de payer les coûts additionnels occasionnés par la découverte de ponceaux et de structures supplémentaires.

Octroi d'un contrat pour les résidus de domestiques dangereux (RDD)

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac propose aux municipalités membres d'Énercycle, pour leur écocentre, de prendre en charge la planification de la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD);

CONSIDÉRANT que, dans cette optique, la MRC a lancé un appel d'offres pour la collecte de l'année 2025;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Beauclair Environnement a présenté la soumission la plus basse, avec un tarif au kilogramme spécifique pour chaque type de RDD;

CONSIDÉRANT qu'une formation destinée aux préposés des écocentres sera également organisée au printemps;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité sera facturée pour la collecte de ses RDD;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité devra également assumer les frais de formation en fonction du nombre de personnes formées par municipalité;

Re 25-04-94

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'octroyer le contrat à Beauclair Environnement selon la tarification suivante :

Acides	5.25 \$/Kg
Aérosols	2.10 \$/Kg
Bases	5.10 \$/Kg
Lampes fluorescentes	0.40 \$/PL
Organiques	2.20 \$/Kg
Oxydants	13.00 \$/Kg
Peintures	2.50 \$/Kg
Pesticides	4.50 \$/Kg
Piles	3.50 \$/Kg
Polyuréthane	50.00 \$/Bonbonnes
Propane	145.00 \$/Baril
Solvants	2.50 \$/Kg
Nettoyant à moteur	2.50 \$/Kg
Extincteurs	2.50 \$/Kg
Briquets	3.50 \$/Kg
Batteries d'auto	Sans frais
produits piscine	13.00 \$/Kg

Silicone	2.50 \$/Kg
Lave glace	1.35 \$/Kg
Ampoules	3.50 \$/Kg

Autorisation de procéder à un appel d’offres sur le Système électronique d’appel d’offres (SEAO) du gouvernement du Québec pour l’étude de faisabilité de circuits cyclables sur le territoire de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT la résolution 22-05-102 qui autorisait une aide financière de 80 000 \$ pour la réalisation d’une étude de faisabilité de circuits cyclables sur le territoire de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la MRC, accompagnée par la FQM a réalisé un cahier d’appel d’offres afin d’obtenir des offres pour la réalisation de ce mandat;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de publier le cahier d’appel d’offres sur le Système électronique d’appel d’offres (SEAO) du gouvernement du Québec;

Re 25-04-95

Monsieur Eric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l’unanimité des maires d’autoriser monsieur Mikael Boucher, directeur général adjoint à publier sur le site de SEAO le cahier d’appel d’offres pour la réalisation d’une étude de faisabilité de circuits cyclables sur le territoire de la MRC de Mékinac.

Demande au CIUSSS-MCQ de maintenir le même niveau de service avec le directeur de proximité

CONSIDÉRANT que le CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) a informé, par courriel en date du 28 février 2025 la MRC de Mékinac de la réorganisation de ses directions de proximité, du partenariat et de la fluidité, regroupant dorénavant l’ensemble de la région sous la responsabilité d’une seule personne;

CONSIDÉRANT que jusqu’à tout récemment, un directeur de proximité, du partenariat et de la fluidité était dédié spécifiquement au Réseau local de services (RLS) de la Vallée-de-la-Batiscan assurant ainsi un suivi de proximité et une connaissance fine des enjeux locaux;

CONSIDÉRANT que, consécutivement à cette réorganisation, Monsieur Philippe Lavergne, directeur de proximité, du partenariat et de la fluidité pour la Vallée-de-la-Batiscan, a présenté sa lettre de départ, datée du 28 mars 2025;

CONSIDÉRANT que la concentration des responsabilités sur un seul poste régional risque de compromettre l’efficacité, la réactivité et la qualité du service offert à la population de la MRC de Mékinac et du RLS de Maskinongé;

Re 25-04-96

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l’unanimité des maires que le conseil des maires de la MRC de Mékinac :

- exprime sa profonde préoccupation face à la suppression du poste dédié au RLS de la Vallée-de-la-Batiscan et à la fusion des mandats sous une seule direction régionale;
- considère que l’éloignement géographique et le nombre accru de responsabilités qui incombent désormais à la personne nommée ne permettront pas d’assurer un niveau de service adéquat, ni une connaissance suffisante des réalités et des besoins locaux;

- demande formellement au CIUSSS MCQ de revoir sa décision et de maintenir, au minimum, un directeur de proximité, du partenariat et de la fluidité spécifiquement affectée à la Vallée-de-la-Batiscan, en sus de l'organisation régionale;
- que copie de la présente résolution soit transmise au président-directeur général du CIUSSS MCQ, ainsi qu'aux députés de la circonscription de Champlain et de Lavolette–Saint-Maurice, afin d'appuyer cette demande de maintien d'une gouvernance de proximité renforcée.

Questions de l'assemblée

Environ une trentaine de personnes sont présentes et questionnent le conseil.

Levée de l'assemblée

Re 25-04-97

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de lever la séance.

Préfète

Greffière-trésorière